

Liste des députés nommés pour accompagner le Roi à Paris, lors de la séance du 16 juillet 1789

Citer ce document / Cite this document :

Liste des députés nommés pour accompagner le Roi à Paris, lors de la séance du 16 juillet 1789. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome VIII - Du 5 mai 1789 au 15 septembre 1789. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1875. pp. 245-246;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1875_num_8_1_4685_t2_0245_0000_9

Fichier pdf généré le 14/01/2020

invite l'Assemblée à faire connaître sa résolution à sa bonne ville de Paris.

Il est arrêté qu'une députation partira dans l'instant pour instruire la capitale de cette nouvelle satisfaisante.

Cette députation est composée de la façon suivante :

CLERGÉ.

MM.

Leclerc de Juigné, archevêque de Paris ;
Gouttes, curé d'Argellier ;

MM.

Texier, chanoine de Chartres ;

NOBLESSE.

MM.

Le prince de Poix ;
Le comte de Lachâtre ;

MM.

Le comte de Puisaie.

COMMUNES.

MM.

Perret de Trégadoret ;
Perrin de Rozières,
Long ;

MM.

Riberolles ;
Gillet de Lajaqueminière,
Millanois.

Il est arrêté ensuite que le Roi sera prié de permettre qu'une nombreuse députation de l'Assemblée nationale l'accompagne lors de son entrée dans Paris.

La députation déjà nommée se rend chez le Roi. Elle est bientôt de retour.

M. le **Président** rapporte que le Roi accepte la députation proposée pour l'accompagner ; que Sa Majesté, en lui annonçant le rappel de M. Necker, et pour donner une nouvelle preuve de sa confiance en l'Assemblée nationale, lui a remis la lettre qu'elle a écrite à ce sujet ; elle invite l'Assemblée nationale à la lui envoyer à Bruxelles, où il doit être encore.

L'Assemblée arrête qu'elle joindra à la lettre du Roi, une lettre signée par le président et par les secrétaires.

La lettre est rédigée dans l'instant et lue dans l'Assemblée qui l'adopte ainsi qu'il suit :

« A Versailles, le 16 juillet 1789.

« L'Assemblée nationale, Monsieur, avait déjà consigné, dans un acte solennel, que vous emportiez son estime et ses regrets ; cet honorable témoignage vous a été adressé de sa part, et vous devez l'avoir reçu.

« Ce matin elle avait arrêté que le Roi serait supplié de vous rappeler au ministère. C'était tout à la fois son vœu qu'elle exprimait, et celui de la capitale qui vous réclamait à grands cris.

« Le Roi a daigné prévenir notre demande. Votre rappel nous a été annoncé de sa part. La reconnaissance nous a aussitôt conduits vers Sa Majesté, et elle nous a donné une nouvelle marque de confiance, en nous remettant la lettre qu'elle vous avait écrite, et en nous chargeant de vous l'adresser.

« L'Assemblée nationale, Monsieur, vous presse de vous rendre au désir de Sa Majesté ; vos talents et vos vertus ne pouvaient recevoir ni une récompense plus glorieuse, ni un plus puissant encouragement.

« Vous justifierez notre confiance ; vous ne préférerez pas votre propre tranquillité à la tranquillité publique.

« Vous ne vous refuserez pas aux intentions bienfaisantes de Sa Majesté pour ses peuples. Tous les moments sont précieux. La nation, son Roi et ses représentants vous attendent.

« *Signé* : JEAN-GEORGES, archevêque de Vienne, président ; le comte DE LALLY-TOLLENDAL, MOUNIER, secrétaires. »

L'Assemblée en ordonne l'envoi. Les deux lettres sont remises par les secrétaires à M. Dufresne de Saint-Léon, ami de M. Necker, qui part à l'instant pour Bruxelles.

La députation de cent membres destinée à accompagner le Roi à Paris est ensuite formée et composée de :

CLERGÉ.

MM.

Bonnefoy, chanoine de Thiers ;
Hingaut, curé d'Andel ;
Clerget, curé d'Ornans ;
De Lafare, évêque de Nancy ;
Dusson de Bonnac, évêque d'Agen ;
Desverny, curé de Villefranche ;
De Béthisy de Mezières, évêque d'Uzès ;
Rigouard, curé de Solliès-la-Pallède ;
De Bonnaud, évêque de Clermont ;
Rivière, curé de Vic ;
L'évêque de Tournay ;
Couturier, curé de Salives ;
Grégoire, curé d'Emberménil ;

MM.

Aubert, curé de Couvignon ;
Vallet, curé de Saint-Louis ;
Dubois, curé de Sainte-Madeleine de Troyes ;
Hurault, curé de Broys ;
Landreau, curé de Moragne ;
Champion de Cicé, évêque d'Auxerre ;
Lagoille de Lochefontaine, chanoine de Reims ;
Touzet, curé de Sainte-Terre ;
Landrin, curé de Garençières ;
Fougère, curé de Saint-Laurent de Nevers ;
Laporte, curé de Saint-Martial d'Hautefort ;
Desautiers de Méruville, évêque de Dijon.

NOBLESSE.

MM.

De la Tour-du-Pin ;
D'Avaray ;
Charles de Lameth ;
De Paroy ;
De Lamarek ;
Marquis de Crillon ;
De Virieu ;
De Lévis ;
De Lencosne ;
De Crussol d'Amboise ;
De Champagne ;
D'Aigalliers ;
De Beauharnais.

MM.

Du Hautoy ;
De Lablache ;
D'Aurillac ;
D'Agusseau ;
De Cernon ;
De Luynes ;
De Pardieu ;
De Robecq ;
De Latouche ;
De Toulouse-Lautrec ;
D'Arcy ;
Lassigny de Juigné.

COMMUNES.

MM.

Bignan ;
Gantheret ;
Dubois-Maurin ;
Dumetz ;
De Thébaudière ;
Bouvier ;
Ar durant ;
Soustelle ;
Beullé ;
Schmitz ;
Champeaux

MM.

Ledéan ;
Le Sachet ;
Daude ;
Brunet de Latuque ;
Garat l'ainé ;
Vieillard de Coutances ;
De Chomorceau ;
Dinochau ;
Desecoutes ;
Tournyol ;
Ango ;

MM.

Faydel ;
Deulnau ;
Augier ;
Tellier ;
Dutrou-Bornier ;
Bérenger ;
Poulain de Beauchêne ;
Girod de Chévry ;
Boissy d'Anglas ;
Bourdon ;
Castellanet ;
Dupré de Carcassonne ;
Burdelet ;
Laloy ;

MM.

Grenot ;
Parent de Chassy ;
Vaillant ;
Arriveur ;
De Neuville ;
Terrats ;
Périer ;
Valentin Bernard ;
Le Bois-des-Guays ;
De Vieville des Essarts ;
Manhiaval ;
Maranda ;
Simon de Maibelle ;
Ludières.

La séance est levée et renvoyée à demain dix heures du matin.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. LE FRANC DE POMPIGNAN,
ARCHEVÊQUE DE VIENNE.

Séance du vendredi 17 juillet 1789 au matin.

M. le **Président** invite les membres de l'Assemblée à se trouver sur le passage du Roi, qui, pour répondre aux vœux des citoyens de Paris, se rend aujourd'hui dans la capitale.

Tous les membres sortent de l'Assemblée, le Roi passe au milieu d'eux et d'une foule innombrable, accompagné de citoyens armés, précédé et suivi des acclamations de tout le peuple.

L'Assemblée étant rentrée, on fait lecture de diverses lettres et adresses écrites par les municipalités de Nancy, de Châtellerauld, de Saint-Remi en Provence, et de Landernau. Ces adresses contiennent une entière adhésion aux arrêtés pris par l'Assemblée.

M. le **Président** dit qu'il a écrit au premier président du parlement, pour lui annoncer que l'Assemblée avait pensé qu'il convenait que la communication de l'arrêté pris par le parlement lui eût été faite par une députation plutôt que par une simple lettre.

M. **Rabaud de Saint-Etienne** lit un projet de règlement préparé par le comité. On demande qu'il en soit fait des copies pour être envoyées dans les bureaux ; ce qui est ordonné.

La séance est renvoyée au soir sept heures et demie.

Séance du soir.

On fait lecture d'une délibération de la ville de Besançon et de celle de Romans. Elles contiennent les expressions de la joie publique sur la réunion des députés des trois ordres.

Au retour du Roi, l'Assemblée s'est rendue sur son passage pour recevoir Sa Majesté, qui est arrivée avec le même cortège qui l'avait suivi le matin lorsqu'il s'était rendu à Paris.

M. **Sallé de Choux**, qui avait accompagné le Roi à Paris, fait le récit des témoignages d'amour que Sa Majesté a reçus dans la capitale.

Le Roi, arrivé à Paris vers trois heures, l'a

traversé en voiture, sans gardes, entouré de la députation de l'Assemblée nationale, entre deux haies de milice bourgeoise, précédé et suivi de cette même milice, tant à pied qu'à cheval. Sa Majesté a été recue à l'entrée de la ville par le corps municipal ; et M. Bailly, remplissant les fonctions de prévôt des marchands, lui a adressé le discours suivant :

« Sire, j'apporte à Votre Majesté les clefs de sa bonne ville de Paris ; ce sont les mêmes qui ont été présentées à Henri IV. Il avait reconquis son peuple ; ici, c'est le peuple qui a reconquis son Roi.

« Votre Majesté vient jouir de la paix qu'elle a rétablie dans sa capitale ; elle vient jouir de l'amour de ses fidèles sujets. C'est pour leur bonheur que Votre Majesté a rassemblé près d'elle les représentants de la nation, et qu'elle va s'occuper avec eux à poser les bases de la liberté et de la prospérité publique. Quel jour mémorable que celui où Votre Majesté est venue siéger en père au milieu de cette famille réunie, où elle a été reconduite à son palais par l'Assemblée nationale entière, gardée par les représentants de la nation, pressée par un peuple immense ! Elle portait dans ses traits augustes l'expression de la sensibilité et du bonheur, tandis qu'autour d'elle on n'entendait que des acclamations de joie, on ne voyait que des larmes d'attendrissement et d'amour. Sire, ni votre peuple, ni Votre Majesté n'oublieront jamais ce grand jour : c'est le plus beau de la monarchie ; c'est l'époque d'une alliance auguste et éternelle entre le monarque et le peuple. Ce trait est unique ; il immortalise Votre Majesté. J'ai vu ce beau jour ; et, comme si tous les bonheurs étaient faits pour moi, la première fonction de la place où m'a conduit le vœu de mes concitoyens est de vous porter l'expression de leur respect et de leur amour. »

Le Roi est entré dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville à quatre heures vingt minutes, accompagné de MM. le duc de Villeroy, le maréchal de Beauvau, le duc de Villequier et le comte d'Estaing. Les cris de *vive le Roi !* dont la salle a retenti jusqu'à ce que Sa Majesté fût placée sur son trône, avaient un caractère de bonheur et de sensibilité qu'aucunes paroles ne pourraient exprimer. M. Bailly a présenté au Roi une cocarde semblable à celle que les citoyens ont adoptée. Sa Majesté l'a reçue et l'a tenue constamment à son chapeau. L'attendrissement dont Sa Majesté était pénétrée s'est peint dans sa physionomie et dans tous ses mouvements, d'une manière qui ajoutait encore à l'émotion des assistants.

Lorsqu'on a pu calmer ce tumulte et qu'on a obtenu le silence, M. Moreau de Saint-Méry, président de l'assemblée des électeurs, a adressé au Roi un discours où il a fait observer à Sa Majesté combien ce peuple, qui faisait éclater des transports si vrais et si universels, méritait peu qu'on eût osé calomnier ses intentions à l'égard de son Roi. « Sire, a-t-il dit, vous n'avez plus qu'à vous répéter cette grande et touchante vérité : *Le trône des Rois n'est jamais plus solide que lorsqu'il a pour base l'amour et la fidélité des peuples.* A ce titre, le vôtre sera inébranlable. »

M. Ethis de Corny, en qualité de procureur du Roi de la ville, a pris la parole et a requis que, pour consacrer l'époque de ce grand jour, il fût élevé un monument à Louis XVI, régénérateur de la liberté publique, restaurateur de la prospérité nationale, le père du peuple français.

Le Roi a voulu parler ; mais l'émotion trop forte dont il était pénétré ne lui a pas permis de